



Commission de services régionaux

Péninsule acadienne

Réunion ordinaire du conseil d'administration

26 mars 2026

19h

Salle 317 du Centre Culturel de Caraquet

PROCÈS-VERBAL

Membres présents :

Bernard Thériault	Vice-président et maire de Caraquet
Denis Losier	Municipalité régionale de Tracadie
Kassim Doumbia	Shippagan
Denis Landry	Hautes-Terres
Joseph Lanteigne	Rivière-du-Nord
Johnny Stewart	District rural de la Péninsule acadienne

Membres du personnel présents

Mélanie Thibodeau	Première dirigeante
Karine Hébert Doumbia	Gestionnaire en communication et marketing
Cédric Landry	Directeur du développement communautaire
Xavier Gauvin	Directeur du développement touristique
Claude Gallant	Directeur du développement économique
Benjamin Kocyla	Directeur du service d'urbanisme

Membres absents :

Bernard Savoie	Île-de-Lamèque
Robert Power	District rural de la Péninsule acadienne
Georges R. Savoie	Président et maire de Neguac

1. Ouverture de la séance

M. Bernard Thériault préside l'assemblée en remplacement de M. Georges Savoie qui est absent. M. Thériault souhaite la bienvenue aux membres. Mme Mélanie Thibodeau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. Vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée à 19h.

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune déclaration enregistrée.

4. Adoption de l'ordre du jour

26-CSR4-1158 Sur proposition de M. Denis Landry, appuyée de M. Joseph Lanteigne, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 février 2026.

26-CSR4-1159 Sur proposition de M. Denis Losier et appuyée de M. Denis Landry, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 26 février 2026 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6. Affaires découlant des procès-verbaux

- Une lettre a été envoyée au ministre de la Défense nationale, l'honorable David J. McGuinty, au député fédéral, M. Serge Cormier ainsi que le PDG du port de Belledune, M. Denis Caron.

7. Rapport du président et de la première dirigeante

La première dirigeante, Mme Mélanie Thibodeau, fait la lecture de son rapport résumant les actions entreprises dans le cadre des différents services de la CSRPA. (Le rapport complet se retrouve sur le site Web de la CSRPA).

26-CSR4-1160 **Sur proposition** de M. Denis Losier et appuyée de M. Kassim Doumbia, il est résolu d'approuver le rapport de février de la première dirigeante tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

8. Rapport des comités

- **Comité exécutif du 23 mars 2026**

26-CSR4-1161 **Sur proposition** de M. Kassim Doumbia, appuyée par M. Joseph Lanteigne, il est résolu d'approuver le rapport du comité exécutif du 23 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité

- **Comité des infrastructures sportives, récréatives et culturelles du 17 mars 2026**

26-CSR4-1162 **Sur proposition** de M. Bernard Thériault appuyée de M. Denis Landry, il est résolu d'approuver le rapport du comité des infrastructures sportives, récréatives et culturelles du 17 mars 2026, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

26-CSR4-1163 **Sur proposition** de M. Denis Losier et appuyée de M. Denis Landry, il est résolu que la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne reconnaisse le projet de terrain de soccer synthétique prévu par la Municipalité régionale de Tracadie comme étant une infrastructure à portée régionale, conformément à l'article 18.4(2) a) du Règlement 2012-109 pris en vertu de la Loi sur la prestation des services régionaux.

Adoptée à l'unanimité

26-CSR4-1164 **Sur proposition** de M. Kassim Doumbia et appuyée de M. Denis Landry, il est résolu que la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne reconnaisse le projet de dôme multisport prévu par la Municipalité régionale de Tracadie comme étant une infrastructure à portée régionale, conformément à l'article 18.4(2) a) du Règlement 2012-109 pris en vertu de la Loi sur la prestation des services régionaux.

Adoptée à l'unanimité

- **Comité de la sécurité publique du 17 mars 2026**

26-CSR4-1165 **Sur proposition** de M. Denis Losier appuyée de M. Denis Landry, il est résolu d'approuver le rapport du comité de la sécurité publique du 17 mars 2026, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

26-CSR4-1166 **Sur proposition** de M. Denis Losier appuyée de M. Denis Landry, il est résolu que le conseil d'administration mandate l'administration de la CSRPA à élaborer des recommandations visant à soutenir les communautés membres dans la mise en place d'initiatives et/ou de règlements municipaux en matière de gestion et d'économie de l'eau.

Il est également résolu que ces recommandations tiennent compte des meilleures pratiques et des enjeux liés à la protection et à l'utilisation durable de la ressource en eau, et que des messages de sensibilisation soient développés afin de soutenir les communautés dans la mise en œuvre de ces initiatives.

Adoptée à l'unanimité

- **Comité de la croissance régionale du 18 mars 2026**

26-CSR4-1167 **Sur proposition** de M. Kassim Doumbia appuyée de M. Joseph Lanteigne, il est résolu d'approuver le rapport du comité de la croissance régionale du 18 mars 2026, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

26-CSR4-1168 **Sur proposition** de M. Kassim Doumbia appuyée de M. Denis Landry, il est résolu que la CSRPA approuve la nomination de nouveaux membres au comité de la croissance régionale, dont M. Phillipe Allain à titre de représentant du secteur manufacturier et industriel, pour un mandat de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité

9. Présentation

Pas de présentation à l'ordre du jour.

10. Appels d'offres

Pas d'appel d'offres à l'ordre du jour.

11. Résolutions

- **Note de service – Nomination comités sous le service de développement communautaire**

26-CSR4-1169 **Sur proposition** de M. Denis Landry, appuyée par M. Joseph Lanteigne, il est résolu que la CSRPA procède à la nomination des personnes suivantes aux comités :

- *M. Gérald Losier*, directeur général de la Fondation communautaire de la Péninsule acadienne, à titre de représentant du secteur communautaire au comité de développement communautaire, pour un mandat de deux (2) ans;
- *M. Dave Cowan*, de la municipalité de Caraquet, *M. Éric Doiron*, de la municipalité des Hautes-Terres, ainsi que *Mme Sylvie Goupil McGraw*, de la municipalité de Shippagan, à titre de représentants du gouvernement local au comité des infrastructures sportives, récréatives et culturelles;
- *Mme Josée Godin* et *M. Jonathan Thériault*, à titre de représentants citoyens au comité du transport régional, pour un mandat de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité

- **Note de service – Alliance de l'énergie du Nord**

ATTENDU QUE dans une perspective de développement durable et concerté, la Commission de services régionaux Chaleur, la Commission de services régionaux Péninsule acadienne, la Commission de services régionaux Restigouche, la Première Nation d'Eel River Bar et la Première Nation de Pabineau (collectivement, les « **Collectivités locales** ») ont convenu de coordonner leurs actions individuelles et d'unir leurs efforts afin de participer ensemble, avec d'autres partenaires, dans des projets d'énergie renouvelable situés sur le territoire de l'une ou plusieurs des Collectivités locales dans le but de concrétiser l'Alliance de l'énergie du Nord (l'« **Alliance** »);

ATTENDU QUE les Collectivités locales désirent formaliser les principes, conditions, modalités et règles de gouvernance qui s'appliqueront entre elles jusqu'à la constitution de l'Alliance dans la forme juridique qui sera retenue par les Collectivités locales aux termes d'une entente intercommunautaire entre les Collectivités locales (l'« **Entente intercommunautaire** »);

26-CSR4-1170 **Sur proposition** de M. Denis Losier, appuyée par M. Kassim Doumbia, il est résolu, en conséquence :

Entente intercommunautaire

QUE la CSR est autorisée à conclure, signer et remettre l'Entente intercommunautaire, dont un projet a été soumis aux membres du conseil de la CSR et est joint aux présentes à titre d'Annexe A.

Documents accessoires

QUE la conclusion, par la CSR, de l'ensemble des conventions, actes, documents et instruments accessoires ou connexes pour donner effet aux opérations prévues dans l'Entente intercommunautaire ou relatives à celle-ci (les « **Documents Accessoires** ») et la signature de ces Documents Accessoires ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires relativement aux Documents Accessoires sont autorisées, approuvées et ratifiée.

Autorisation de signer

QUE tout membre du conseil de la CSR, (le « **Signataire Autorisé** ») reçoit l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la CSR, l'Entente intercommunautaire et les Documents Accessoires avec les ajouts, les suppressions ou les autres modifications que ce Signataire Autorisé pourrait approuver, cette approbation étant attestée par la signature et la remise de l'Entente intercommunautaire et des Documents Accessoires par le Signataire Autorisé.

QUE le Signataire autorisé reçoit l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la CSR, tous les documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments et de prendre toute autre mesure que ce Signataire autorisé peut, à son seul gré, juger souhaitable afin de mener à terme les opérations prévues par la présente résolution, ce jugement étant attesté de façon concluante par la signature et la remise, par ce Signataire autorisé, de tout Document accessoire et par la prise de cette mesure.

Autorisation générale

QUE les conventions, instruments ou autres documents signés et remis, ainsi que tous les actes accomplis par les représentants de la CSR au plus tard à la date des présentes et jugés nécessaires ou souhaitables par ces représentants pour réaliser les opérations envisagées dans la présente résolution sont ratifiés, approuvés et confirmés à tous égards.

QUE le présent extrait du procès-verbal peut être signée en plusieurs exemplaires et transmise par tout moyen électronique, incluant par télécopieur, format PDF, DocuSign ou tout autre moyen électronique, chacun de ces exemplaires devant constituer un original une fois qu'il aura été signé et remis, et l'ensemble de ces exemplaires constitueront un seul et même document.

Adoptée à l'unanimité

- **Note de service – Politique de remboursement des dépenses**

26-CSR4-1171 **Sur proposition** de M. Denis Losier, appuyée par M. Denis Landry, il est résolu que la CSRPA adopte la Politique de remboursement, telles que présentée, et en autoriser l'entrée en vigueur dès l'adoption de la présente résolution.

12. Correspondance

Liste des correspondances pour la période du 21 février au 23 mars 2026.

26-CSR4-1170 **Sur proposition** de M. Joseph Lantaigne, appuyée de M. Denis Landry, il est résolu que la liste des correspondances pour la période du 21 février au 23 mars 2026 soit déposée.

Adoptée à l'unanimité

13. Autre

Pas d'autres points.

14. Levée de la réunion

Il est proposé par M. Denis Landry que la réunion soit levée à approximativement 20h38.

Georges R. Savoie, président

Mélanie Thibodeau, secrétaire